

		Présent(e)	Pouvoir confié à
Membres de droit			
1.	La directrice chargée de l'enseignement supérieur au ministère représentée par Monsieur Yves Moret, adjoint au chef du département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire	P	
2.	Le recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Alexandre Bosch, secrétaire général-adjoint de la Chancellerie	A	
3.	Le président de la Bibliothèque nationale de France, représenté par Monsieur Olivier Piffault, directeur du département de la Conservation	P	
Membres des établissements utilisateurs			
4.	La présidente de l'Université de Paris	A	Madame Sylvie Retailleau, présidente de l'Université Paris-Saclay
5.	Le président de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne	A	Madame Valérie Grignoux, directrice-adjointe de la Bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne
6.	La présidente de l'Université Paris-Saclay	A	
7.	Le président de l'Observatoire de Paris, représenté par Madame Véronique Stoll, directrice de la bibliothèque	P	
Personnalités désignées pour leurs compétences			
8.	Monsieur Olivier Forcade, professeur des universités, directeur de Sorbonne Université Presses	A	
9.	Monsieur Philippe Marcerou, inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, président du conseil d'administration	P	
10.	Monsieur Jacques Millet, délégué à l'information scientifique et technique, à la Direction de la recherche de l'INRIA	P	
11.	Madame Valérie Néouze, directrice générale-adjointe des services, Université de Paris	A	M. Marcerou, président du C.A.
Membres élus par les personnels			
12.	Un représentant des personnels de catégorie A, Madame Nadine Licata, attachée d'administration	P	
13.	Un représentant des autres personnels, Madame Alexandra Stefanni, adjoint technique de recherche et de formation	P	
Membres avec voix consultative			
	Madame Chantal Bonnefoy, adjointe au contrôleur budgétaire, DRFIP Île-de-France – Paris	E	
	Madame Veranne Njike, contrôleur budgétaire académique, Académie de Créteil, représentée par Madame Marie Ruth, gestionnaire Vie Etudiante.	P	
	Madame Christine Montagne, agent comptable du CTLES	P	
	Monsieur Guillaume Niziers, directeur du CTLES	P	
Invités			
	Madame Brigitte Auby-Bucherie, directrice des bibliothèques de l'Université Paris 3	P	
	Madame Anne-Elisabeth Buxtorf, directrice de la Bibliothèque de l'INHA, représentée par Madame Rosa Salesne-Blanco, chargée de la conservation et des magasins à l'INHA	P	
	Madame Stéphanie Groudiev, chef de projet Grand Equipement Documentaire Campus Condorcet	P	
	Madame Florence Michel, adjointe administrative au service des affaires budgétaires et comptables du CTLES	P	
	Madame Camille Rebours, directrice adjointe du CTLES	P	

	Madame Valérie Tesnière, directrice de La contemporaine	E	
	Madame Marie-Lise Tsagouria, directrice de la BULAC	P	
	Monsieur Christophe Péralès, Directeur préfigurateur domaine Bibliothèques et musées, Université de Paris	A	

Le quorum étant atteint (9 voix sur 13), M. Marcerou ouvre la séance.
M. Marcerou demande s'il y a des questions liminaires ou diverses à ajouter à l'ordre du jour. Aucun point n'est soulevé.

Délibérations

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019**

Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 19 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2) **Compte financier 2019**

Madame Licata, gestionnaire administrative de l'établissement, et Mme Christine Montagne, agent comptable, présentent le compte financier de l'établissement.

Cette présentation s'appuie sur le tableau des autorisations budgétaires (page 14 du compte financier) ainsi que sur le détail des répartitions des recettes et des dépenses figurant sur le tableau de la page 15 du compte financier.

2.1) Les opérations en recettes :

Les recettes ont été exécutées à 97,17 % par rapport au budget rectificatif, pour un total de 1 154 689 €.

Ce taux élevé est conforme aux prévisions et correspond :

- à une augmentation des recettes de location d'espaces et du prêt entre bibliothèques;
- aux recettes perçues au titre des autres ressources propres.

Les recettes propres (location espaces, PEB, autres recettes propres) représentent 26 % de l'ensemble des recettes de l'établissement.

Les financements publics (la subvention pour charges de service public, le financement par le Rectorat de Créteil des frais engagés auprès du restaurant interentreprises et l'aide financière du FIPHFP pour la prise en charge des frais de trajet d'un agent en situation de handicap moteur représentent 74 % du total des recettes).

Concernant l'aide du FIPHFP, une nouvelle modalité de prise en charge sera exposée dans un autre point, puisqu'elle fait l'objet d'une délibération spécifique pour l'année 2020.

Les crédits hors budget correspondent au versement au CTLes de 350 000 € au titre des actions de soutien aux plans de conservation partagée dans le cadre du dispositif CollEx-Persée. Ces crédits ont été reversés en totalité aux bibliothèques partenaires sur dossiers sélectionnés par le CTLes.

La répartition des recettes propres selon leur nature porte sur un montant total de 300 964 € pour un taux d'exécution de 90 % par rapport au prévisionnel présenté au budget rectificatif de 2019 :

- **Les locations d'espace** représentent 75 % des recettes propres pour un total de 226 822 €.

Malgré une forte action sur les actions de recouvrement, des bibliothèques ont tardé à envoyer leur règlement : début 2020, le CTLes était toujours en attente du règlement provenant de 6 bibliothèques, pour un montant global de 74 792 €. L'apport d'une partie de ces recettes aurait permis d'équilibrer le budget qui présente un solde budgétaire déficitaire de 23 738 €.

Comme prévu, l'exercice 2019 affiche une hausse de cette activité, notamment avec l'arrivée des collections du Campus Condorcet et de la BnF.

- **Le prêt entre bibliothèques** représente 22 % des recettes propres pour un total de 66 510 €. Pour rappel, le budget rectificatif avait prévu une augmentation de 31,25 % de ces recettes (63 000 € au lieu des 48 000 € prévus au budget initial 2019).

Cette hausse du taux d'exécution s'explique à la fois par la poursuite des actions de recouvrement et par la hausse des demandes (16 % par rapport à 2018).

- **Les autres ressources propres** ne représentent que 3 % des recettes propres avec un total de 7 631 €. Elles correspondent notamment au reversement de 5 736 € provenant de l'assurance du transporteur responsable des dommages causés sur la passerelle, ainsi que de régularisations d'opérations comptables (en particulier sur 2014 et 2015).

2.2) Les opérations en dépenses :

L'ensemble des dépenses a été exécuté :

- En autorisations d'engagement à hauteur de 1 335 549 € soit un taux d'exécution de 89,3 % par rapport au prévisionnel présenté au budget rectificatif 2019 ;
 - En crédits de paiement à hauteur de 1 778 426 € soit un taux d'exécution de 92,7 % par rapport au prévisionnel présenté au budget rectificatif 2019.
- **Les dépenses du personnel** représentent 9 % du total des dépenses pour un montant total de 106 207 €. Elles correspondent à 4 ETPT annuel et un taux d'exécution de 96,5 % par rapport au prévisionnel présenté au budget rectificatif 2019. Pour rappel, les crédits avaient été revus à la baisse au budget rectificatif 2019 (100 000 € au lieu de 115 000 €) afin de tenir compte du départ et du remplacement après délai de deux agents contractuels (postes de magasiniers et de BIBAS).
- **Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées :**
 - En autorisations d'engagement à hauteur de 1 093 468 € soit un taux d'exécution de près de 87,5 % par rapport au budget rectificatif 2019 ;
 - En crédits de paiement à hauteur de 921 197 € pour un taux d'exécution de 91,3 % par rapport au budget rectificatif 2019.

Les charges de fonctionnement représentent 78 % du total des dépenses.

Pour rappel, au budget rectificatif 2019 l'enveloppe de fonctionnement a été augmentée de 217 500 € en autorisations d'engagement (hausse de 21 %) afin de comptabiliser le marché de fourniture d'électricité 2020-2021 contracté fin 2019 (accord-cadre porté par la direction des achats de l'Etat) et l'engager.

Hors dépenses de personnel, les 4 principaux postes de dépenses concernent les destinations Immobilier, Frais Généraux, Conservation et Informatique :

- La destination Immobilier représente 55 % des dépenses de fonctionnement. Elle porte sur la convention de gestion des charges qui lie le CTLes à la BnF notamment pour les dépenses collectives de fluides, de maintenance et de contrôles techniques.
- La destination Frais Généraux représente 18 % des dépenses de fonctionnement.

Il faut noter le report du marché de nettoyage qui n'a pas pu être engagé fin 2019. Les autorisations d'engagement seront donc consommées sur le budget 2020. (l'acte d'engagement a été signé avec la société SPROP début 2020 pour une offre tarifaire de 110 883 €).

Les crédits de paiement affichent une baisse par rapport à 2018 notamment sur les dépenses relatives aux marchés (téléphonie, maintenance des ascenseurs et nettoyage des locaux du CTLes), les dépenses de carburant et les frais de restauration.

- La destination Conservation représente 7 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit des dépenses liées au marché de transfert et au conditionnement des collections. Ces dépenses ont diminué de 33 % par rapport à 2018 compte tenu du fait que le marché de

transfert est arrivé à son terme mi-septembre 2019 et que jusqu'à la fin de l'année les autres transferts de collections reçues au CTLes ont été financés et réalisés par leur établissement d'origine : BnF, Campus Condorcet et INSEE).

- La destination Informatique représente 6 % des dépenses de fonctionnement. Elles ont diminué de 4,6 % par rapport à 2018.

Il s'agit des contrats de maintenance et d'hébergement des logiciels (Flora, WinM9, Grh, ImmosNet), la convention d'assistance avec l'université Marne La Vallée ainsi que les frais d'adhésion aux services SUDOC et Worldcat.

Par ailleurs, 2 dépenses auparavant comptabilisées en Frais généraux ont été réimputées sur la destination Informatique :

- les frais d'hébergement sur les serveurs du CTLes, l'assistance et la maintenance de la société PMB
 - les dépenses relatives au marché d'hébergement et de maintenance du site internet du CTLes (société Minit-L).
- La destination Formation représente 2 % des dépenses de fonctionnement. Elles ont fortement augmenté par rapport à 2018, notamment car l'agent chargé de l'informatique et des formations, absent pendant plusieurs mois en 2018, n'avait pu être remplacé que sur les missions informatiques.
 - La destination Communication de documents représente 1 % des dépenses de fonctionnement. On constate surtout une hausse de 8,3 % sur les frais d'envoi des plis et des colis.
 - La destination Valorisation représente 1 % des dépenses de fonctionnement et concernent les cotisations professionnelles (IFLA, LIBER), l'inscription aux journées pro (ABES, ADBU) ainsi que les frais de transport, repas et hébergement liés aux déplacements professionnels.
 - La destination Autres dépenses spécifiques représente 1 % des dépenses de fonctionnement et concernent principalement le versement de la subvention à l'association du personnel l'ACTL (7 500 €).
 - La destination Impôts-taxes représente moins de 1 % des dépenses de fonctionnement et concerne principalement le paiement de la taxe sur les bureaux 2019 (3 361 €).

Les dépenses d'investissement ont été exécutées :

- En autorisations d'engagement à hauteur de 135 874 €, soit un taux d'exécution de 99,9 % par rapport au prévisionnel présenté au budget rectificatif 2019.
- En crédits de paiement à hauteur de 151 023 €, soit un taux d'exécution de 99,19 % par rapport au prévisionnel présenté au budget rectificatif 2019.

Elles concernent uniquement les destinations Immobilier et Informatique :

- La destination Immobilier : les études et travaux relatifs aux trappes de désenfumage ayant été reportés (information exposée dans la présentation du COFI 2018), il a été décidé de réaffecter en 2019 les crédits sur le financement d'autres travaux :
 - Le renouvellement et l'extension du système de radiocommunication (19 320 €)
 - Le changement de la cuve d'alimentation des groupes électrogènes (14 367 €)
 - La migration de la gestion technique centralisée du CTLes vers celle de la BnF (71 062 €).

Par ailleurs, deux dépenses supplémentaires ont pu être programmées :

- La fourniture et la pose d'une trappe de visite technique pour faciliter l'accès à un équipement CVC dans le sous-plafond de la salle de réunion du bâtiment 11 (4 163 €).

- L'achat de tablettes de rayonnage qui ont été installées dans les magasins du bâtiment 11 afin de densifier et d'accroître la capacité de stockage (36 532 €).

On notera pour cette destination que les crédits de paiements sont supérieurs aux autorisations d'engagement pour les raisons suivantes :

- Concernant la migration de la gestion technique centralisée : en 2018, une avance de 5 % a fait l'objet d'un engagement juridique (3 553 €) ; le solde a été engagé en 2019 (67 509 €). Les crédits de paiements du montant total (71 062 €) ont été consommés en 2019.
 - Concernant le changement de la cuve d'alimentation : l'engagement juridique a été effectué en 2018 (12 271 €), les crédits de paiement consommés en 2019.
- La destination Informatique comprend :
- L'achat de 4 ordinateurs dans le cadre du renouvellement du parc informatique (4 608 €)
 - L'achat d'un kit de visioconférence (970 €)
 - L'achat de licences Microsoft SQL server 2016 (674,93 €) en autorisations de paiement uniquement, la facture ayant été reçue en 2020, les crédits de paiement seront consommés sur l'exercice 2020) : le serveur, son système d'exploitation et la base de données étaient obsolètes.

En conclusion, comme annoncé lors de la présentation du compte financier 2018, le contrôle des dépenses de fonctionnement et d'investissement a été maintenu tout au long de l'année pour aboutir à des taux d'exécution satisfaisant.

Si l'on constate une diminution des dépenses relatives aux marchés en cours, il est à noter que le CTLes a initié 3 nouvelles actions de maîtrise des dépenses :

- 2 actions en 2019 :
 - intégration de l'accord-cadre porté par la Direction des Achats de l'Etat, pour la période 2020-2021 (en remplacement d'un contrat direct)
 - passation d'un marché public avec l'UGAP pour la location et la maintenance de 2 photocopieurs (en remplacement d'un contrat direct avec un fournisseur) : économie prévisionnelle de 41 %)
- 1 action en 2020 :
 - intégration de l'accord-cadre interministériel régional de maintenance préventive et corrective d'ascenseurs et de services associés pour 2021, porté par la plate-forme régionale des achats de l'Etat de la préfecture de Paris (PFRA IDF).

La vigilance doit demeurer compte tenu des charges de fonctionnement qui demeurent élevées ainsi que des dépenses d'investissement à venir (cf. plan pluriannuel d'investissement).

La capacité d'autofinancement sur l'exercice 2019 reste d'ailleurs encore insuffisante pour dégager une marge nécessaire à la couverture de ces futurs investissements.

Présentation du compte financier (volet comptable) par Madame Montagne, agent comptable du CTLes :

L'établissement a dégagé un résultat positif pour la seconde année à hauteur de 94 686,20 €, ce qui a permis au CTLes de générer une capacité d'autofinancement à hauteur de 171 567,59€ et de générer un fonds de roulement qui se situe à hauteur de 769 084,75 €.

Ce fonds de roulement paraît élevé en termes de jours de dépenses décaissables (273 jours), mais il faut pondérer ces données eu égard à la provision de 500 000 € initialement constituée pour les travaux relatifs aux trappes de désenfumage, incluse dans le fonds de roulement. Ces 500 000 € ne suffiront d'ailleurs pas à couvrir les dépenses réelles. De plus, le CTLes ne disposant pas actuellement de subvention d'investissement, l'établissement doit financer lui-même ses opérations d'investissement.

Madame Montagne attire l'attention sur l'état de l'actif de l'établissement : il manque toujours l'immobilisation comptable du 2^{ème} bâtiment du CTLes (bâtiment 11). Après la livraison du bâtiment en octobre 2016, une estimation non officielle avait été fournie par l'EPAURIF pour un montant compris entre 18 et 22 millions d'euros. Depuis, de multiples actions ont été menées afin d'obtenir son évaluation (saisines et relances auprès de l'EPAURIF, du ministère des comptes publics et de la DDFIP de Seine et Marne), sans réponses ferme et définitive.

Par ailleurs, le CTLes doit prévoir un réajustement de l'état de l'actif au regard de son inventaire physique et comptable, opération à reprendre en totalité.
Le CTLes s'est donné cet objectif pour 2020

Madame Montagne signale également l'existence de discordances comptables liées au logiciel budgétaire et comptable utilisé. En effet, le budget de l'établissement est présenté en hors taxe recalculées (HTR) car le CTLes est assujéti partiel à la TVA. Il est donc difficile d'établir une concordance entre l'exécution budgétaire et l'exécution comptable : l'agent comptable génère des données en HT et l'ordonnateur en HTR.

Le CTLes a demandé une évolution auprès du prestataire du logiciel (sans réponse probante à ce jour), et va saisir la direction des finances publiques pour l'alerter sur la nécessité de retrouver une concordance entre les comptabilités budgétaires et comptables.

Monsieur Marcerou conclut en précisant que, si les comptes présentent une assez grande stabilité par rapport à l'année précédente pour un fonds de roulement sensiblement identique, des inquiétudes demeurent sur l'évolution de la situation financière et les difficultés potentielles à couvrir des travaux d'investissement (trappes de désenfumage)

Monsieur Niziers précise que le CTLes est entièrement dépendant du calendrier de la BnF pour ces travaux en commun, or, la BnF n'envisage toujours pas en 2020 de réaliser ces travaux dans l'attente d'une décision de localisation et de construction de son futur bâtiment (sur le site de Bussy-Saint-Georges ou ailleurs, puisque toutes les options sont laissées ouvertes par la BnF à ce jour).

Monsieur Marcerou interroge Monsieur Piffault sur le devenir du site de Bussy au regard de la BnF. Monsieur Piffault indique que la BnF est toujours en cours d'étude d'opportunité immobilière qui devrait se conclure par une décision de l'établissement fin 2020 ou début 2021.

Madame Tsagouria demande des explications sur les dépenses sur le compte 6288 (prestations diverses) qui présente un volume particulièrement important. Madame Montagne indique que Madame Tsagouria soulève un problème récurrent sur les comptes : en termes comptables, lorsque l'établissement certifie le service fait (CSF), les masses de la classe 6 sont automatiquement abondées. La lecture du compte 628 ne reflète donc pas avec exactitude le montant des opérations passées. Actuellement, il est impossible d'identifier comptablement le montant des opérations réellement exécutées. Cette problématique est un résultat de la prise en compte par le logiciel des contraintes de la GBCP.

Le compte financier est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3) Rapport d'activité 2019

Madame Rebours restitue le rapport d'activités 2019 en se concentrant sur les activités métiers (la partie dédiée aux moyens a été en partie évoquée lors de la présentation du compte financier 2019) ainsi que sur les orientations en 2020.

3.1) Les activités du CTLes

3.1.1) Transferts de documents et espace disponible

- Dépôt et cession

L'année 2019 était la dernière de la programmation du marché de transfert 2017-2019, qui

a immédiatement suivi l'ouverture du nouveau bâtiment du CTLes (octobre 2016) dont les nouvelles capacités ont permis d'absorber une hausse importante de la volumétrie des transferts de collections.

Le CTLes a reçu 4 038 ML en 2019, soit 1 000 ML de moins qu'en 2018 : la volumétrie est inférieure du fait d'annulations et de diminutions de certains transferts, soit 350 ML environ de moins que prévu. Cette baisse a permis de prendre en charge pour un peu plus de 900 ML la transformation de deux stockages provisoires des bibliothèques de l'Institut de France Thiers et de la BIU Cujas. En définitive, le volume traité est donc presque équivalent à celui traité en 2018 (environ 5 KML).

Parmi les versements reçus en 2019, les 7 derniers correspondent au dépôt de l'INSEE (opération actée en 2019 pour une structure publique hors enseignement supérieur) : pour 1 500 ML (1 050 reçus en 2019, le reste en 2020).

- Stockage provisoire

Concernant le stockage provisoire, 2019 a été essentiellement marqué par la réalisation de deux projets de grande ampleur qui avait été approuvés en 2018 en conseil d'administration :

- Déménagement des collections du Campus Condorcet entre septembre 2019 et janvier 2020 pour un total réservé de 34 KML, à ce jour non entièrement occupé ;
- Livraison de 5 KML de collections de la BnF sur palettes, sur un total prévu de 15 KML entre 2019 et 2023.

Parallèlement, la bibliothèque de l'Ecole Nationale des Chartes a repris 1 400 ML de collections qui avaient été confiées en stockage provisoire au CTLes.

- Espace disponible au CTLes

Le stockage provisoire atteint ainsi un niveau exceptionnel : au 31 décembre 2019, plus de 47,3 KML (contre 6,5 en 2018), dont presque 10 KML stockés sur palettes et un peu plus de 37 KML conservés en magasins sur étagères, comprenant l'espace disponible pour le reclassement des collections du Campus Condorcet.

Ces arrivées massives de collections en stockage provisoire ont considérablement réduit l'espace disponible au CTLes, même si la situation est temporaire :

- Stockage sur étagères : les magasins équipés en rayonnages permettent le stockage de 128 KML : seuls 6KML sont actuellement disponibles. Ils permettront l'accueil des collections dont le transfert au CTLes est prévu en 2020. Le départ des collections du Campus Condorcet (ou en tout cas la libération d'une partie de l'espace réservé) permettra de regagner de la capacité pour l'accueil des transferts inscrits pour 2021. Moins de la moitié de l'espace réservé est actuellement occupé par le Campus Condorcet qui s'est engagé sur la levée de sa réservation en cas de retard sur la date prévue de départ de ses collections ;
- Stockage sur palettes : les 4 plateaux nus du bâtiment 11B permettent chacun un stockage sur palettes de 7 KML environ. Un plateau est complètement occupé (BnF) et deux plateaux le sont partiellement (Campus Condorcet, autres bibliothèques), laissant de l'espace disponible pour stocker environ 12 KML.

3.1.2) Le renouvellement de la programmation bisannuelle

La programmation du marché de transferts 2020-2021 a déjà été présentée en conseil d'administration.

Les points à retenir sont les suivants :

- 12 bibliothèques confieront environ 7 KML de collections au CTLes en 2020 et 2021 : cette volumétrie est en baisse par rapport à la période précédente et va permettre de réduire le

nombre de mètres linéaires à traiter chaque semaine (120 ML contre 150 ML). Cela permettra également de réserver des semaines sans transfert pour les autres opérations de traitement et ainsi éviter les phénomènes de saturation avec des stockages sauvages dans les couloirs qui ne sont pas conformes aux conditions de sécurité.

- La part des cessions reste basse : 578 ML soit 7 % des transferts
- De nouveaux besoins ont fait l'objet d'un recueil cette année (transformation de dépôt en cession, transformation de stockage provisoire en dépôt, retours définitifs de collections et liste des documents conservés au CTLes).

Le nouveau marché de déménagement a été attribué à la société Gibergues fin 2019.

3.1.3) Le traitement des collections

Les activités de traitement des collections comprennent :

- L'inventaire courant de l'ensemble des collections reçues par le CTLes (dépôt et cession) dans la base Flora. Le rythme des transferts depuis 2017 s'est évidemment traduit par un travail important du service en charge du traitement des collections. Au 31 décembre 2019, on enregistrait un retard de 4 semaines. Le retard maximum cumulé pendant l'année a été de six semaines de traitement.

Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'inventaire a enregistré dans la base Flora 100 843 titres contre 167 002 en 2018. Cela s'explique par un nombre beaucoup plus important de périodiques (traités au titre et non au volume) par rapport aux monographies. On n'observe pas de tendance nette concernant le type de documents, puisque c'était l'inverse en 2018 : 26 % de périodiques et 68 % de monographies en 2018 contre 54 % de périodiques et 43 % de monographies en 2019.

- Les collections reçues en cession sont récolées et enregistrées dans le SUDOC.
- Les collections sur support papier des éditeurs Elsevier et Wiley ont fait l'objet d'un traitement rétrospectif de collections non inventoriées dans les catalogues (documents en format folio et thèses) ainsi que d'une élimination des collections dans la base de données.

Monsieur Niziers précise avoir été informé par Couperin de l'arrêt des livraisons au CTLes des revues papier Wiley à partir de 2020. L'éditeur n'a pas souhaité reconduire le dispositif de fourniture des fascicules papier, et seules les bibliothèques clientes continueront à recevoir des titres sur la base de la répartition antérieure. Le CTLes était le plus gros bénéficiaire des titres papier (554 sur 954). Les efforts sont désormais portés sur une conservation et une mise à disposition électronique via le dispositif PANIST.

3.1.4) La communication des documents

En 2019, 22 741 documents ont été communiqués, ce qui représente une augmentation de plus de 16 % par rapport à 2018 (19 505 documents) et le nombre de communications le plus élevé depuis l'ouverture du CTLes.

Les raisons de cette augmentation (trop importante pour ne résulter que de la hausse mécanique due à celle du volume des collections stockées au CTLes) sont désormais connues :

- La communication depuis 2013 des collections entreposées au CTLes par la BIS Sorbonne (23 % des demandes portent sur les documents de la BIS versés en 2009, faisant l'objet d'un circuit à part dit des « feuilles oranges », parce que non intégrés à l'époque dans la base du CTLes).
- L'importance du taux de rotation des collections déposées ces dernières années (qui ont elles-mêmes été déposées en volume plus important que précédemment) : 46 % des demandes de 2019 portent sur des ouvrages versés entre 2016 et 2019 au CTLes.

En 2018, un recueil de statistiques a débuté sur la date de versement des documents communiqués. Il est désormais réalisé systématiquement, ce qui permettra de voir au fil des années comment évolue ce point, notamment :

- si les collections entrant à l'avenir au CTLes ont un plus fort taux de rotation qu'il y a quelques années;
- si le taux de rotation des versements réalisés depuis 2019 se maintient à un taux élevé ou s'il faiblit au fil des années.

Il est en tout cas établi que la communication des documents représente une charge en augmentation requérant un renfort d'effectif qui sera permis par deux actions :

- en 2020 un nouvel agent contractuel affecté à la communication des documents qui ne comprenait jusqu'ici qu'une seule personne aidée par adjonction des autres services ;
- la décision de diminuer le volume moyen par rapport au marché de déménagement précédent pour faciliter la participation à la communication des documents (traitement des demandes, prélèvement en magasin, navettes, traitement des retours, rangement en magasin) des personnels des services du traitement matériel et du traitement intellectuel.

Concernant la satisfaction des demandes, le CTLes maintient des chiffres assez semblables, si on exclue le traitement des demandes dans Worldshare : en effet, de nombreuses demandes arrivent via Worldshare concernant des documents que le CTLes ne possède pas (problème de remontée d'informations dans Worldcat, notamment absence d'états de collections et problèmes dans le temps de réponse). Pour les autres demandes, les raisons de non satisfaction sont constantes : absence du document au CTLes (jamais déposé, non retourné à l'établissement, déjà en prêt...)

On constate également que les collections cédées au CTLes sortent très peu. Toutefois, il est logique que ces collections aient un faible taux de rotation, la plupart ayant été cédées il y a plusieurs années.

Le CTLes copilote avec la BIUS le groupe de travail CollEx-Persée créé en 2019 sur la fourniture dématérialisée de documents qui poursuit ses travaux en 2020.

3.1.5) La conservation partagée

Le CTLes joue un rôle national de soutien aux PCP : mise à disposition des outils, formations, co-animation des plans, navettes en Île-de-France pour les transferts. A ce titre, le bilan de l'activité du service se confond partiellement avec le bilan de l'avancée des plans, même si ce dernier repose sur le travail des établissements pilotes et membres des plans.

En 2019, on observe une augmentation des opérations de transferts entre plans et des opérations de désherbage :

- 169 ML ont été transférés entre établissement en 2019, contre 95 en 2018, dont 33,55 ML à l'aide de la navette mise à disposition par le CTLes ;
- Plus de 1 200 ML ont été désherbés.

Il est logique de voir une augmentation de ce type d'opérations étant donné que plusieurs plans ont désormais achevé la constitution de leur corpus et le récolement de leurs collections. Cependant, les disparités sont importantes entre les plans : seuls 5 PCP sur 14 ont procédé à des opérations de désherbage.

Les équipes du CTLes ont également contribué au travail (récolement, positionnement, désherbage, transferts) pour les collections conservées au CTLes.

Une autre activité du service consiste à organiser le reversement de la subvention attribuée par CollEx-Persée pour la création et le développement de PCP. L'année 2019 était la dernière année de réalisation de l'appel à projet 2017/2019.

Par ailleurs, l'INIST a fait don de ses collections (26 000 titres de périodiques dont plus de 3 000 unica) en raison de la fermeture de son centre de documentation : en lieu et place des projets initialement prévus, plusieurs membres des PCP ont fait le choix d'utiliser la subvention CollEx-Persée pour permettre le transfert et le traitement de ces collections et ainsi compléter les titres des pôles de conservation. Le CTLes a lui-même accepté de recevoir des collections de l'INIST

en complément de titres pour lesquels il était pôle de conservation : 163 titres pour un plus de 50 ML.

Les demandes réalisées dans le cadre des PCP ont porté sur 5 446 titres (sur 5 810 demandes en tout), pour un métrage estimé d'un peu plus de 2 KML.

En 2019, un groupe de travail CollEx-Persée piloté par le CTLes s'est réuni pour définir des objectifs communs et travailler notamment au calendrier de reversement de la subvention.

3.2) Les moyens

3.2.1) Les personnels

Un point dédié à la mise en place du RIFSEEP est à l'ordre du jour du conseil d'administration et sera présenté plus loin.

En 2019, le MESRI a informé le CTLes que l'application de l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 impliquait une diminution du plafond d'emplois rémunérés sur budget d'Etat (titre 2) de 1 ETPT au titre de l'exercice 2019. Celui-ci s'élève donc à 27 ETPT au lieu de 28.

Or, le niveau d'activité élevé du CTLes a déjà nécessité le recours à 4 CDD, et deux CDD supplémentaires ont été votés au budget initial 2020 par le C.A.

3.2.2) Les formations

De nombreuses formations ont été organisées en 2019, dont des formations liées :

- à la connaissance de l'univers professionnel dans le domaine de la bibliothéconomie et des activités administratives ;
- à la préparation de concours ;
- à la prévention et la sécurité (formation initiale et recyclage Sauveteur Secouriste du travail - SST, conduite de la nacelle...).

Ces formations n'avaient pas pu être organisées en 2018 en raison du congé maternité de l'agent responsable de la formation au CTLes.

En complément de l'offre de formation professionnelle à laquelle les agents du CTLes ont accès, l'établissement organise depuis 2005 un voyage d'étude pour ses agents, alternativement en France ou à l'étranger.

Les voyages d'étude sont désormais organisés une fois tous les deux ans, alternativement avec la tenue de journées professionnelles au CTLes.

En 2019, le voyage d'étude a eu lieu les 3 et 4 octobre en Suisse. 8 personnes y ont participé.

Deux établissements ont été visités :

- La Speicherbibliothek de Büron : cet établissement remplit des fonctions équivalentes à celles du CTLes, puisqu'il s'agit d'une bibliothèque de stockage distant commune à plusieurs bibliothèques du nord de la Suisse. Le bâtiment est constitué d'un magasin entièrement robotisé à oxygène raréfiée pour la protection anti-incendie.
- Le Rolex Learning Center de Lausanne qui fait référence pour son originalité architecturale et les services offerts aux étudiants.

3.2.3) Bâtiment

La fin d'année 2019 a vu la levée de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) relative au bâtiment 11 livré en octobre 2016. Cependant, le CTLes a relevé progressivement depuis 2018 l'apparition de plusieurs infiltrations d'eau de pluie qui n'avaient pas pu faire l'objet de

déclarations au titre de la GPA. En 2019, le CTLes a mis en demeure la société de construction de réparer ces désordres. Des travaux de réparation ont été effectués fin 2019 et en janvier 2020.

3.2.4) Informatique

Le CTLes poursuit le renouvellement de son parc informatique, à raison de quelques postes par an.

Les applications métiers doivent également faire l'objet d'un renouvellement à cause de leur obsolescence, mais ce chantier n'a pas pu être ouvert en 2019.

3.3) Les orientations 2020

3.3.1) Opérations de traitement et de transfert des documents

L'année 2020 s'ouvre sur une nouvelle programmation bisannuelle de transferts de collections pour le CTLes. Plusieurs objectifs sont poursuivis pour 2020-2021:

- Prise en compte de la diminution du rythme des transferts par rapport au précédent marché : le CTLes a pu élaborer un calendrier de programmation des transferts sans nécessité d'arbitrage entre les établissements. La diminution des transferts doit permettre les objectifs suivants :
 - préserver la capacité de réception du CTLes et éviter d'atteindre un point de saturation en 2021 (en raison du stockage provisoire pour le Campus Condorcet et la BnF), même temporaire ;
 - libérer du temps de travail pour les opérations de traitement interne (dont le traitement des collections de l'INIST en 2020).
 - articuler plus facilement le traitement et la communication des collections.
- Mise en œuvre d'une approche plus globale et plus systématique des opérations menées par le CTLes au profit des établissements. En effet, à l'occasion du recueil des besoins en 2019 et de la programmation des transferts pour 2020-2021, il a été décidé d'intégrer de nouveaux dispositifs :
 - retours définitifs de collections dans les établissements versants ;
 - cession au CTLes de collections conservées en dépôt ;
 - versement en dépôt au CTLes de collections conservées en stockage provisoire ;
 - identification des documents conservés au CTLes pour une bibliothèque donnée.

Ces actions doivent permettre d'éviter de désorganiser les autres missions, de mieux répartir la charge de travail, et d'offrir un service de qualité à tous les établissements.

Il reste encore à mettre en œuvre l'organisation de ces actions, notamment à travers l'évaluation du temps de travail nécessaire à chaque opération. Le relevé des besoins sera aussi à parfaire pour la prochaine programmation. De façon générale, ces dispositifs restent encore à ajuster.

3.3.2) Communication des documents

En 2020, le renfort d'un CDD permettra la mise en service de la fourniture dématérialisée de documents (articles, extraits de livres) avec Visiodoc. L'acquisition d'un scanner est inscrite au budget initial 2020.

3.3.3) La conservation partagée

Le service de la conservation partagée organisera en 2020 un nouvel appel à projets triennal pour l'attribution des subventions CollEx-Persée de soutien à la création et au développement des PCP nationaux et thématiques. Cet appel à projets a été publié en février. Une articulation avec le programme de numérisation porté par Persée a été introduite.

3.3.4) Le renouvellement du système d'information

Le renouvellement du système d'information documentaire du CTLes est à prévoir. En 2020, il est prévu de mener une étude préalable.

3.3.5) Prochaine journée d'étude

Le CTLes prévoit une journée d'étude fin 2020 (conformément à l'alternance journée d'étude/voyage professionnel) sur le thème de la gestion dynamique des collections et la place du CTLes dans la stratégie des bibliothèques utilisatrices.

Madame Rebours ayant terminé la présentation du rapport d'activité, Madame Tsgouria pose la question des conséquences d'un éventuel retard du départ des collections du Campus Condorcet en 2021. La réponse est que l'hypothèse a été envisagée et la solution trouvée par le CTLes et le Campus Condorcet. Ce dernier établissement libérera la part de l'espace réservé restée disponible pour les opérations de traitement des collections sur place, ce qui représente la moitié de l'espace.

Madame Groudiev précise que la date de la commission de sécurité du nouveau bâtiment est fixée au 30/09/2020 et que l'objectif est de déménager les collections au 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Millet revient sur la fin de livraison des fascicules Wiley, car il dispose d'informations contraires sur les conditions du contrat qui ont été prorogées sur 2020 afin de laisser un temps de négociation à un accord dit transformant avec l'éditeur. Monsieur Millet ne manquera pas de revenir vers le CTLes pour apporter des informations complémentaires.

Le rapport d'activité est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

4) Remboursement des trajets domicile-travail à destination d'un agent en situation de handicap moteur

Pour rappel, le FIPHFP a modifié en 2019 les conditions d'attribution de l'aide (remboursement des frais de transport adapté pour une personne en situation de mobilité réduite sur la base d'un aller/retour par jour). Or, courant 2019, l'agent concerné a obtenu une subvention individuelle du conseil départemental de Seine et Marne (Prestation Compensatoire de Handicap) à raison de 200 € par mois jusqu'au 30 avril 2022. Le FIPHFP a ainsi informé le CTLes d'une modification dans le calcul du montant de l'aide accordée, tenant compte du montant de la facture de transport acquittée, déduction faite des 200 € de la Prestation Compensatoire de Handicap perçue par l'agent.

Sur cette base, le CTLes s'est engagé à rembourser les frais de transport de l'agent sur la base du reste à charge correspondant au montant de l'aide accordée par le FIPHFP.

Cette délibération est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

5) Organigramme des groupes de fonctions RIFSEEP

Monsieur Niziers présente l'organigramme des groupes de fonction mis en place dans le cadre du passage au Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Il précise que la responsabilité du pôle du traitement des collections ne correspond pas à un poste mais à une responsabilité conjointe des chefs des deux services regroupés sous cette appellation.

Il informe que l'établissement a mis en place le RIFSEEP en 2019 sans le complément indemnitaire annuel (CIA), mais que l'ouverture du CIA avait finalement été décidée en fin d'année, afin de permettre de distribuer le solde éventuel de l'enveloppe indemnitaire annuelle en fin d'année.

Monsieur Marcerou rappelle l'interrogation des agents du CTLes liée à la revalorisation de leurs indemnités et qui avait été rapportée par les représentants du personnel lors de la séance du conseil d'administration du 19 novembre 2019. Cette revalorisation a pu être opérée pour 2020 pour la filière administrative, première concernée par la revalorisation de l'IFSE, 3 ans après le passage au RIFSEEP.

6) Valorisation du droit d'entrée pour les structures publiques hors enseignement supérieur

Lors du conseil d'administration du 11 mars 2019, la délibération relative à la création d'un droit d'entrée pour les structures publiques hors enseignement supérieur (concernant essentiellement la BnF et l'INSEE) ne portait pas la mention de la TVA.

La délibération est corrigée en ajoutant TTC au montant du droit d'entrée.

7) Correction des tarifs de location d'espaces

Lors du conseil d'administration du 11 mars 2019, la délibération relative à l'augmentation des tarifs de location des espaces de stockage et de prêt entre bibliothèques actait une hausse de 2 %. Il s'avère que la grille des tarifs de location d'espaces, communiquée pour information au conseil d'administration, comportait des erreurs. Un document actualisé est présenté aux administrateurs pour information. Les tarifs en ligne sur le site Web de l'établissement sont à jour.

8) Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel (2020-2024)

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est un document qui cadre l'évolution prévisionnelle de l'investissement sur plusieurs années. Il sera actualisé au fil des ans.

Ce plan concerne plusieurs domaines (cf. liste détaillée sur le document) :

- L'immobilier (travaux de réfection, de réparation et d'aménagement des bâtiments 2 et 11 ; achat et travaux destinés à l'équipement du bâtiment 11).

Ce point a fait l'objet d'échanges concernant la nécessité pour la BnF de mieux communiquer sur la programmation des travaux sur le site de Bussy, notamment concernant un marché de réfection des peintures des sols dont le CTLes n'avait pas eu connaissance jusqu'à ce jour.

- Le mobilier/matériel (achats destinés à l'activité de fourniture de documents et au traitement matériel des collections).

- Les véhicules (remplacement de deux véhicules utilitaires).

- L'informatique (renouvellement du parc informatique ; achat de logiciels ; prestation de migration).

Monsieur Moret souhaite que l'étude préalable au remplacement du logiciel FLORA fasse l'objet d'un recours à un prestataire extérieur, eu égard à la dépense d'investissement prévue de 300 000 €. Monsieur Marcerou insiste sur la nécessité de cette étude compte tenu, d'une part, des spécificités du CTLes, et d'autre part, de la faible variété de l'offre.

Monsieur Marcerou conclut en précisant que ce plan constitue une réelle trajectoire sur 4/5 ans qui permet d'anticiper la programmation des crédits budgétaires.

Monsieur Moret rappelle le souhait du MESRI que le CTLes dispose des informations le plus régulièrement et précisément possible de la part de la BnF, compte tenu du montant

des charges qu'elle réaffecte au CTLes (cf. conventions liant les 2 établissements) ou des décisions qui seront prises concernant l'avenir du site de la BnF à Bussy.

9) Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

Ce document a été évoqué lors de la séance du dernier conseil d'administration : en l'absence des compétences techniques nécessaires à son élaboration, le CTLes envisage de faire appel à un étudiant stagiaire d'une école de travaux publics avec la perspective de présenter le document lors du prochain conseil d'administration fin 2020, ou à celui du mois de mars 2021.

Monsieur Marcerou demande qu'un certain nombre de garanties et d'encadrement soit apporté à son travail de telle manière qu'il n'omette aucun sujet, notamment concernant les relations contractuelles avec la BnF. Monsieur Piffault propose de relayer cette démarche.

Enfin, Monsieur Piffault informe les administrateurs de la mise en œuvre par la BnF d'un plan de continuité d'activité relatif à la crise sanitaire autour de l'épidémie du COVID-19, et demande si le CTLes a mis en place le sien.

Monsieur Niziers répond que cette réflexion n'a pas encore été engagée, en l'absence de directives gouvernementales à ce jour, parce que le CTLes est dans une situation moins sensible face à la crise, ne recevant pas de public et ayant un effectif très réduit.

Monsieur Moret intervient pour pousser à cette réflexion, dans laquelle des universités et établissements de l'Etat se sont déjà engagées face à l'évolution de la situation sanitaire.